



L'ARNAQUE DE L'EOLIEN INDUSTRIEL

Ce document succinct est l'épine dorsale de l'argumentation de Vent de Raison (<http://ventderaison.com>). Une série de documents annexes se réfèrent à chacun des points développés brièvement. Nous sommes bien d'accord que la lutte contre le réchauffement climatique doit être le combat prioritaire. Nous soutenons toutes les formes d'énergie renouvelable dont le résultat net est bénéfique dans ce combat, même si ce résultat est très faible. C'est précisément pour cela que nous sommes opposés au développement anarchique de l'éolien industriel, qui ne représente en rien la moindre ébauche de solution dans la réduction des émissions de CO₂. Sans amour particulier pour le nucléaire, nous considérons que c'est une énergie de transition impossible à éviter pour les 50 ans qui viennent.

1 . Kyoto et exigences de l'UE :

Au niveau belge, l'objectif négocié dans le cadre du protocole de Kyoto est de réduire pour 2012 les émissions de gaz à effet de serre de 7,5% par rapport au niveau de 1990. La Flandre s'est engagée à réduire ses émissions de 6%, la Wallonie de 8%, ce qui signifie déjà des centaines de millions d'€ d'effort en plus pour la Wallonie, sans raisons objectives. En 2006, la Belgique a émis 136,97 millions de tonnes de CO₂ équivalent.

Au niveau belge toujours (attention, ne pas confondre !), l'Union Européenne exige pour 2020 de la Belgique, une consommation de 13% d'Energie renouvelable et une réduction de 15% des GES. Ces exigences ne sont pas négociables. Nous devons les atteindre et les atteindrons... sans éolien on-shore supplémentaire.

La confusion est totale dans les esprits (et entretenue) entre les concepts d'indépendance énergétique, de réduction des GES et de production d'énergies renouvelables.

2. La contribution négligeable de l'éolien en matière de réduction des GES

En 2006, l'électricité représentait 16,5%^(*) de la production énergétique globale, mais seulement 7% des émissions de GES. La production primaire d'électricité belge est à 55% d'origine nucléaire, 37% thermique, 8% renouvelable.^(*)

La production éolienne ne représentait, en 2006, que 0,7%^(**) de la production primaire d'électricité. Sa contribution en matière de réduction de GES est donc inférieure à 0,1% (un millième) puisque les GES imputables à l'électricité ne représentent que 7% des émissions de GES.

3. La production des éoliennes est erratique et négligeable... sauf en mer

Le taux de charge des éoliennes est le rapport de la production réelle par rapport à la production nominale. En Wallonie (on-shore), le taux de charge n'est que de 15 à 20%. En d'autres mots, à l'intérieur des terres, une éolienne de 2 MW, ne produit sa pleine puissance nominale de 2 MW que pendant 15 à 20% du temps ! Une éolienne tourne donc plus ou moins pendant 80% du temps, mais en produisant très peu d'électricité, et n'atteint que très rarement sa puissance nominale. La production éolienne est par nature erratique. La valeur de marché du MWh d'origine éolienne n'est que de 12,5 à 15 €, alors que la valeur « normale » du MWh d'origine thermique ou nucléaire est de 46 €. Par contre l'éolien sur les côtes et surtout en mer, a une productivité nettement meilleure, avec un taux de charge de 35%.

4. L'éolien industriel augmente indirectement la production de CO2

Faire le choix de l'éolien c'est décider par la même occasion, de développer en parallèle les seules centrales électriques suffisamment flexibles pour compenser la faiblesse intrinsèque à la production éolienne : son manque total de fiabilité (mise en veilleuse graduelle lorsqu'il y a du vent, puis remise en marche, etc..). Ce sont les centrales « à flamme » (centrales thermiques brûlant du fuel, du charbon ou du gaz), que ce soient des centrales classiques très polluantes ou les centrales combinées Turbines Gaz Vapeur (TGV), qui malgré tout produisent des tonnages élevés de CO2. Les plus gros producteurs de GES sont l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne ; les 3 pays qui ont fait le choix à grande échelle de l'éolien industriel. L'Allemagne et le Danemark sont obligés de multiplier la construction de centrales au charbon, dont les filtres à poussière sont certes très efficaces aujourd'hui, mais dont les émissions de CO2 ne peuvent pas être filtrées à court terme (la séquestration du carbone est à l'état de coûteuse ébauche). Ce n'est pas un hasard. Le choix de l'éolien industriel implique donc en premier lieu le maintien du parc des centrales thermiques (celles qu'il faudrait supprimer absolument !) et ensuite leur développement au fur et à mesure qu'augmente le parc éolien installé, qui doit guider l'ensemble de la production, puisque la production est erratique. Le Professeur de

^(*) cfr mineco.fgov "Le marché de l'énergie en 2006" p29

^(*) cfr mineco.fgov Bilan sectoriel 2006

^(**) cfr mineco.fgov "Le marché de l'énergie en 2006" p31

Climatologie de l'UCL, A. Berger (La Libre Belgique 29/1/07 **Annexe 1**) ou l'Ingénieur britannique J. Oswald (Oswald, J., et al., « Will British weather provide reliable electricity? » Energy Policy – 2008 **Annexe 2**) l'ont démontré, en prouvant que lorsque les éoliennes tournent, les centrales à flamme produisent encore du CO₂, en veilleuse et que les remises en route et réductions de production rapides augmentent considérablement la consommation et ne permettent jamais d'optimiser leur production, augmentant encore les émissions de CO₂. Pour donner un ordre de grandeur, une centrale thermique TGV de taille moyenne, produit par an en électricité l'équivalent de 1.244 éoliennes de 2 MW, placées à l'intérieur des terres.

ABS, une autorité incontestée en la matière formule le phénomène de la manière suivante :

*“There is increasing opposition to wind power as experience of its use and capability of delivery increase. Wind is an intermittent power source. A report published by E.ON in 2004, the operator of the major wind power consuming power grid in Germany has revealed that in 2003 the average in-feed was only 6.7% of installed capacity. This resulted in fluctuating power delivery and necessitated backup by fossil fuel plants amounting to 80% of installed wind capacity, **resulting in Green House Gas (GHG) emissions from the backup plants** (ABS Energy Research Report Ed. 2 2006).”*

La seule réponse des industriels de l'éolien est l'affirmation qu'il existe un « effet de foisonnement » : il y aurait toujours du vent quelque part et l'interconnexion des réseaux permettrait d'améliorer sensiblement la stabilité de l'offre d'électricité éolienne. Le Rapport de James Oswald, basé sur les données d'E.ON pour l'Allemagne et l'Europe moyenne ainsi que d'autres études démontrent l'inanité de ce raisonnement. Cet effet de foisonnement ne fonctionnerait très partiellement que si l'Europe entière était couverte d'éoliennes et les pics de production dus au déplacement des fronts venteux venant de l'océan occasionneraient des black-outs généraux extrêmement fréquents. Prenons l'exemple des 2 et 3 janvier, puis du 6, 7, 8, 9 janvier 2008 ; l'anticyclone centré sur l'Europe causait un très beau temps sans le moindre soupçon de vent sur toute l'Europe au Nord des Pyrénées, avec un froid persistant. Les centrales thermiques de « compensation » ont tourné à plein régime. Il est bien nécessaire de les maintenir, de les renforcer, puis d'en construire de nouvelles en parallèle avec les parcs à éoliennes (**Annexe 3**).

5. Un Cadre de Référence wallon totalement dépassé

Le Cadre de Référence pour l'implantation des éoliennes en Région wallonne, approuvé par le Gouvernement wallon, le 18 juillet 2002 est complètement dépassé, et le plan d'ensemble qui avait été voulu et commandé par le prédécesseur du Ministre Antoine, M. Foret, n'a jamais été publié. La Cartographie du champ de contraintes paysagères et environnementales comme base de détermination des zones d'exclusion a la transcription au plan de secteur de la politique des éoliennes a l'échelle de l'ensemble du territoire wallon, communément appelée « Carte Feltz »^(*)

^(*)Convention DGATLP/DOH/LOG/GD/AB/03.44732 financée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Rapport final Mai 2004.

n'a jamais été rendue publique dans sa totalité par le Ministre Antoine. La raison invoquée par le Ministre, notamment lors de questions parlementaires, est que cela permettrait la spéculation immobilière, ce qu'il veut éviter. Les propriétaires terriens et fermiers reçoivent entre 5.000 et 8.000 € par pied d'éolienne en rente annuelle avant impôts. Les terres agricoles ne se prêtent pas à une spéculation réelle sur des montants tels que ceux-là, avec l'imprécision des projets par rapport aux terrains et aux propriétaires. C'est donc avant tout l'organisation de comités de défense, la levée de boucliers et la fuite des riverains potentiels que le Ministre veut en fait éviter; les habitations perdant de 10 à 30% de leur valeur lorsqu'elles sont dans un rayon de 300 à 1000 m des machines. (voir chiffres Pays-Bas, Grande-Bretagne, Wallonie, **Annexe 4**). Des milliers et bientôt des dizaines de milliers de foyers wallons sont d'ores et déjà ruinés par la proximité des parcs à éoliennes. Dans quelques 5 à 10 ans, la valeur des maisons se définira par leur éloignement des parcs à éoliennes. C'est à un appauvrissement forcé d'une bonne partie de la population rurale, toutes couches sociales confondues, que l'on assiste. Il y a, actuellement 84 éoliennes en fonctionnement en Région wallonne, et 102 pour lesquels le permis a été accordé (*). Ce n'est qu'un début. L'APERe et son « facilitateur éolien » travaillent en fait avant tout pour les promoteurs et tentent d'étouffer toutes critiques, en n'hésitant pas à mentir effrontément (**Annexe 5**).

6. Le racket des certificats verts

Chaque région belge (Flandre, Bruxelles, Wallonie) et le fédéral ont chacun développé leur propre système de certificats verts (CV). Ces systèmes sont incompatibles les uns avec les autres (une des conclusions du « Printemps de l'Environnement »). Tout producteur d'énergie éolienne reçoit un CV par MWh vert. La Région wallonne exige que les distributeurs vendent un pourcentage minimum d'électricité d'origine renouvelable, soit 7% en 2007, 8% en 2008, etc.. Si les distributeurs ne peuvent fournir de l'électricité « verte », ils sont pénalisés à raison de 100€/MWh vert manquant. Ils achètent alors des certificats verts au prix (fluctuant) du marché. La valeur de l'électricité d'origine éolienne est très faible, vu son côté erratique (15€/MWh alors que le prix « normal du MWh d'origine nucléaire ou thermique est de 45 €/MWh), la Région garantit aux producteurs une valeur de rachat du certificat de 65€. Vu la rareté relative de l'électricité verte, le rachat n'a jamais dû être effectué. La valeur des CV oscille donc, vu leur relative pénurie (qui devrait perdurer) autour des 92€. Ce montant énorme est intégralement refacturé par les distributeurs d'électricité aux consommateurs (+ 12% cette année). Les CV sont donc incroyablement mal calibrés et le fait qu'il sont garantis 15 ans(**), permet aux promoteurs de parcs à éoliennes de faire très rapidement des fortunes colossales, après avoir amorti leurs machines en moins de 5 ans. Aux prix actuels, un parc de 10 éoliennes de 2MW vendra pour 600.000 € d'électricité « verte » tout en percevant près de 5 millions € de CV(***) (**Annexe 6**). Le vrai gisement est financier ; ce sont les

(*) cfr APERe . “Situation de l'éolien en Région wallonne au 12/06/08”. Voir www.apere.org

(**) depuis 2007

(***) le business plan de SPE Luminus pour le parc de Thuin/Ham-sur-Heure prévoyait, en 2004, un taux de rentabilité de 34%.

CV payés par tous les citoyens, et qui pèsent si lourd dans les charges des plus pauvres d'entre nous. C'est un scandale.

Sur 20 années d'activité, la pompe à finance que constitue un « parc à éoliennes » type de 10 machines de 2 MW, permet de prélever un minimum de 67 millions € (2,7 milliards de BEF) de bénéfice NET sans aucune mise de fonds propres ! Les banques prêtent aux promoteurs sur base de la garantie des CV, à charge intégrale des citoyens-consommateurs. Les CV pour notre parc de 10 machines s'élèvent à 118,2 M € (4,77 milliards de BEF). La dernière ligne de la facture d'électricité de chaque citoyen-consommateur indique les 12% d'augmentation en 2008, destinés à payer l'électricité dite « verte » (et qui ne l'est aucunement en ce qui concerne l'éolien industriel). Ce supplément est quasi exclusivement destiné à financer les CV de l'éolien industriel. L'enrichissement de quelques entreprises et de quelques individus aux dépens de tous les citoyens, ponctionnés indifféremment, quels que soient leurs revenus, est inacceptable. Il faut que le gouvernement wallon arrête graduellement le système de financement des usines à éoliennes à l'intérieur des terres et confie au fédéral la part de production off-shore qui revient de droit à la Wallonie (40%). Les projets en cours en Mer du Nord suffisent à couvrir la totalité des obligations belges vis-à-vis de l'Europe. C'est le Ministre Magnette lui-même qui l'a affirmé lors d'un débat à la FEB-VBO (**Annexe 7**)

Les coûts énormes que vont nécessiter les réseaux de distribution lorsque l'éolien industriel aura une puissance installée importante, pour absorber les énormes fluctuations de la production erratique de l'éolien, n'ont été en aucune manière budgétés.

7. Santé publique

Depuis 2002, l'expérience acquise en Belgique et ailleurs a permis de voir plus clair dans l'incidence des éoliennes sur la santé des personnes. Le Rapport de l'Académie Française de Médecine (23 mars 2006) recommande instamment dans ses conclusions de ne pas planter d'éoliennes à moins de 1500 m des maisons (**Annexe 8**). Les recommandations médicales britanniques et américaines évoquent 1,5 mile. Le Canada impose 2 km. Le rapport américain du Dr Nina Pierpont notamment, évoque la pollution sonore, infrasonore, stroboscopique et visuelle (flashes de balisage puissants), engendrant les maladies environnementales dont les symptômes sont bien connus : gêne visuelle, bourdonnements, insomnies, irritabilité, maladies dégénératives ou auto-immunes, allergies, syndrome de fatigue chronique,...(*) Le bruit évoqué par les riverains est notamment celui d'un aéroport lointain, ou du sifflement d'un planeur fendant l'air, avec un grondement à chaque passage d'une pale devant le pied (voir « Journal d'une voisine » - **Annexe 9**).

Malheureusement pour les wallons, le cadre de Référence mentionne une distance de 350 m comme raisonnable (« aucun impact au niveau du bruit à une distance de 350 m » - point 5 du résumé des orientations reprises). Ce Cadre de Référence n'a aucune valeur légale et n'a jamais été approuvé ni par le Parlement wallon ni fait l'objet d'un décret ou d'un AGW. Cette distance est nettement trop faible, d'autant plus qu'elle a été adoptée à un moment où les turbines ne produisaient que de 500 à

800 KW par an. Les machines installées aujourd'hui ont une capacité de 2 à 6 MW et sont beaucoup plus grandes. En réponse à une lettre datée du 2 novembre 2006 (copie ci-annexée **Annexe 10**), attirant l'attention de Monsieur le Ministre Antoine sur les études récentes en matière de nuisances sonores, et du caractère obsolète de la norme de 350m, ce dernier nous a répondu en date du 20 décembre 2006 : « **Des études d'enquêtes de proximité ont été réalisées auprès de 4 parcs en fonction, tant sur des aspects paysagers qu'acoustiques et il en résulte qu'il n'y a pratiquement plus de nuisances perçues au-delà de 800 mètres** ».

Il convient de signaler que les 4 parcs de référence concernent des petites éoliennes et non des aérogénérateurs de 152m de haut. Plus près de chez nous, le Journal (belge) du Médecin d'Avril 2008 titrait : « **Selon plusieurs études, les parcs éoliens industriels ne sont pas sans effet sur la santé des riverains, jusqu'à une distance de deux kilomètres. Des médecins tirent la sonnette d'alarme** ». Dans ce Journal, le cardiologue belge Marc Goethals (OLV-ziekenhuis Aalst), suivant de très près la problématique des nuisances nocturnes affirme : « **Le fait que, dans notre pays, on peut construire des éoliennes à une distance aussi proche des habitations est franchement délirant** ». (**Annexe 11**)

Une très récente, mais fort médiatisée thèse de doctorat néerlandaise^(*) sur les nuisances sonores d'origine éolienne, explique scientifiquement l'importante augmentation du bruit nocturne des grandes éoliennes. Alors qu'au ras du sol, et à 10m de hauteur, il n'y a pas de vent, des phénomènes météorologiques complexes font qu'il y en a à 100m de hauteur générant des nuisances sonores d'autant plus gênantes que le bruit ambiant diurne fait défaut. Ces bruits justifiaient les doléances des riverains **jusqu'à deux km du parc**. Parmi les conclusions de cette thèse nous pouvons lire « ...eu égard au bruit des aérogénérateurs on peut affirmer qu'un phénomène important a été ignoré : celui du changement du vent après le coucher du soleil. Ce phénomène sera de plus en plus important compte tenu de la taille croissante des éoliennes et de la multitude des projets de parcs éoliens. Si ce phénomène n'est pas reconnu et résolu, il risque d'entraver sérieusement le développement de l'énergie éolienne ».

Un rapport récent (juillet 2006) de la UK Noise Association (Stewart, 2006) et qui intègre les résultats de la Première Conférence Internationale sur le Bruit Eolien de Berlin (octobre 2005), rejoint les conclusions de l'Académie française de Médecine et émet comme principale recommandation :

It would be prudent that no wind turbines should be sited closer than 1 mile away from the nearest dwellings. This is the distance the Academy of Medicine in Paris is recommending, certainly for the larger turbines and until further studies are carried out. There may even be occasions where, a mile is insufficient depending on the scale and nature of the proposed development.

^(*)van den Berg G.P. (2006). "The sound of high winds: the effect of atmospheric stability on wind turbine sound". PhD Thesis. Rijksuniversiteit Groningen. The Netherlands).

La désormais célèbre pédiatre américaine Nina Pierpont^(*), qui s'est spécialisée dans l'ensemble des effets néfastes sur la santé que provoquent les éoliennes et qu'elle appelle le « wind turbine syndrome » a conclu, devant le New York State Legislature Energy Committee en date du 7 mars 2006 que le respect d'une distance de 1,5 miles était nécessaire pour protéger la santé des citoyens contre les effets pervers de l'éolien industriel : « **To recapitulate, there is in fact a consistent cluster of symptoms, the Wind Turbine Syndrome, which occurs in a significant number of people in the vicinity of industrial wind turbines. There are specific risks factors for this syndrome, and people with these risk factors include a substantial portion of the population. A setback of 1.5 miles from homes, schools, hospitals, and similar institutions will probably be adequate, in most NY State terrain, to protect people from the adverse health effects of industrial wind turbines.** »

En Wallonie, les promoteurs essaient en général de se positionner à 450-500 m des habitations, et sur la plupart des parcs, ce sont des dizaines, voire des centaines de maisons qui sont dans le rayon de 500 m. La densité de population en Belgique est telle qu'il est très difficile de trouver des sites permettant de positionner les mats à la distance recommandée de 1500 m de la première habitation. De là la volonté ministérielle et celle de son porte-voix, l'APERe largement subventionné par le Cabinet Antoine (et par l'industrie de l'éolien entre autres) de ne tenir aucun compte des recommandations médicales. La gêne est manifeste. Les industriels français de l'éolien ont commandé à l'ADEME une autre étude, dans laquelle les médecins consultés refusent de prendre la moindre position et déclarent qu'on ne peut déterminer une distance idéale ; il faut agir au coup par coup.

La pollution visuelle est plus facilement perceptible : il s'agit de l'effet stroboscopique des pales passant devant le soleil levant ou couchant, surtout en hiver. Les industriels ont la capacité théorique d'arrêter les éoliennes incriminées le temps que le soleil poursuive sa course, mais nous n'avons pas d'exemples d'application réelle. L'effet stroboscopique est aussi dangereux pour la circulation routière, l'effet de surprise d'une ombre géant passant à 300 km/h sur la route déstabilisant les conducteurs inattentifs.

8. Destruction des paysages et menace pour l'avifaune

Le capital paysager wallon est la première victime du développement anarchique de l'éolien industriel. La région la plus riche de Wallonie en matière de biodiversité et de paysages, au Sud de Namur (Condroz, Famenne, région de Lesse et Lhomme notamment) voit les promoteurs se bousculer : Air Energy, Kyotec, ImmoStar, Green Wind, Windvision, VdH et d'autres se pressent pour placer des parcs à éoliennes sur toutes les crêtes. Le saccage a commencé. Il n'y a pas moins de 4 projets de parcs éoliens sur le territoire de Ciney, sans compter ceux de Gesves, d'Assesse, d'Ohey, d'Erpent, Somme-Leuze, etc.... Et ce n'est qu'un début !

^(*)Nina Pierpont, MD, PhD (2008).

“Wind Turbine Syndrome: A Report on a Natural Experiment”. Santa Fe, NM: K-Selected Books)- 100 p

Le potentiel touristique de la Wallonie est déjà atteint en de nombreux endroits; des paysages avec bâtiments historiques de la région de Dinant sont par exemple complètement dominés par des éoliennes proches, au point que Richard Fournaux (bourgmestre MR de Dinant) a officiellement regretté d'avoir donné un avis favorable au projet.

L'avifaune et les chiroptères sont des victimes fréquentes des turbines dont l'extrémité des pales tourne à une vitesse de 300 km/h. Les oiseaux – particulièrement les grands rapaces et grands échassiers sont littéralement coupés en deux. (**Annexe 12**). L'étude « Windturbines in Vlaanderen »^(*) conclut que les éoliennes étudiées (3 parcs en Flandre) tuent en moyenne 25,55 oiseaux par an (voir **Annexe 13**). Un rapace comme le milan royal (*milvus milvus*) a littéralement disparu de tout le Nord de l'Allemagne, avec une soixantaine d'individus retrouvés tués par éoliennes. Il en va de même pour le plus grand et plus rare rapace d'Europe, le pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), dont 19 exemplaires ont été tués par éolienne en Allemagne ces dernières années. On compte 9 pygargues tués par éolienne sur la seule île de Smola en Suède.

Mais le problème insidieux qu'est la destruction des paysages « ouverts » est plus grave encore pour la nature. Les effectifs des espèces de milieux ouverts sont en chute libre depuis une trentaine d'années à cause de l'abus des pesticides, fongicides et insecticides, remembrements agricoles, arrachage des haies ainsi qu'au mitage des paysages par l'habitat. L'éolien industriel va encore accélérer l'éloignement et la disparition d'espèces autrefois communes comme les râles, alouettes et bruants. Les oies sauvages évitent les éoliennes lorsqu'elles les repèrent en migration (elles ne les voient pas par temps de brouillard ou de nuit) et ne paissent qu'à une distance de 2 km et plus, ce qui réduit d'autant les étendues herbeuses dont elles ont besoin. Fait significatif : les associations de chasseurs français sont toutes résolument opposées à l'éolien industriel.

L'écologie politique a malheureusement gangrené la plupart des organisations de protecteurs de la nature, comme Natagora (fusion d'Aves et Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique RNOB), où le directeur marketing Roland de Schaetzen est le frère de Miguel de Schaetzen, un des fondateurs d'Air Energy, et promeut activement l'éolien au sein de Natagora, faisant participer la banque Triodos (soutien actif à l'éolien, appartenant à la secte anthroposophique) au financement de Natagora. R. de Schaetzen représente Natagora au sein d'Interenvironnement Wallonie et représentait Interenvironnement au Printemps de l'Environnement du ministre Magnette. Le Conseil de Natagora a connu nombre de débats pénibles sur le sujet où les vrais protecteurs de l'avifaune s'opposent violemment aux écologistes préoccupés du « sauvetage de la planète »... au détriment de l'avifaune qu'ils sont censés protéger.

Le problème est encore plus grave pour les chauves-souris. Le nombre de victime par éolienne est plus élevé; des films infrarouges montrant clairement que les chiroptères sont aspirés par les pales et ne peuvent les éviter, vu la vitesse des pales. (voir **Annexe 14**)

^(*)Joris Everaert (2002) , Natuurbehoud Vlaanderen

9. Développement fédéral de l'éolien off-shore & machine infernale wallonne

Plusieurs opérateurs industriels d'envergure ont lancé des projets d'installation de parcs éoliens off-shore pour un total de plus de 3.000 MW, sur les bancs de Thornton et Bligh, à plus de 30 km de la côte belge, dans nos eaux territoriales (projets C-Power, Eldepasco et Belwind en phase d'exécution et North Sea Power en développement). Comme le déclarait le ministre fédéral de l'Energie Paul Magnette chez AGORIA en mars dernier, « *l'avenir de l'éolien est en mer. Avec 3 projets déjà en phase de démarrage, la Belgique couvre l'entièreté de ses obligations européennes* » (**Annexe 15**). La Wallonie a droit au sein de l'état fédéral à 40% du gisement venteux de la mer du Nord. La SRIW est d'ailleurs partenaire d'un des projets (C-Power) et Air Energy d'un autre des projets off shore.

Malheureusement, les 4 systèmes belges de certificats verts sont incompatibles entre eux et le Ministre fédéral ne dialogue pas avec ses collègues régionaux. Notre représentant au « Printemps de l'Environnement » auquel nous étions conviés, l'a constaté avec amertume. Si la Belgique veut se doter d'une capacité éolienne et répondre aux exigences européennes, l'évidence s'impose : c'est le potentiel off-shore qui doit être développé en priorité. L'efficacité de l'éolien est double en mer et les zones rurales de Wallonie ne seront pas détruites irrémédiablement. Que l'éolien industriel soit inutile et même contre-productif dans la lutte contre le réchauffement climatique passe au second plan. Le combat à mener au niveau européen pour arrêter la « folie éolienne » (« Der Windmühlen Wahn » Der Spiegel) nous dépasse. L'ancien président Valéry Giscard d'Estaing a pris la tête de la croisade opposée à l'éolien industriel (**Annexe 16**). Nicolas Hulot regrette le développement anarchique mitant tous les paysages. C'est à ces grands formats d'infléchir la politique européenne vers une meilleure connaissance des dossiers, que ce soient dans le domaine des biocarburants ou de l'éolien industriel, deux domaines où les errements de l'Europe sont évidents.

Le problème reste entier pour la Wallonie où la politique développée par André Antoine a permis l'apparition de multiples petites entreprises « boîtes aux lettres », qui n'ont évidemment aucune surface industrielle ou même financière et ne se sont créées que pour exploiter le « gisement » des certificats verts (voir nos communiqués en annexe). C'est une véritable machine infernale dans la mesure où ces petites entreprises promotrices n'ont qu'un objet, qu'un seul but : acheter les fermiers et propriétaires terriens pour placer des parcs à éoliennes partout où ils le peuvent. Il est scandaleux que ces firmes puissent se présenter sur des lieux où un projet a été refusé après une levée de boucliers de la population et recommence la procédure. Cela s'appelle du harcèlement. Les parcs à éoliennes vont se multiplier dans le vide juridique actuel, sans le moindre garde-fou basé sur l'indispensable principe de précaution, et détruire complètement nos plus beaux paysages ruraux. Au secours !

CONCLUSION : Quel bouquet énergétique demain ?

La Belgique, comme l'Allemagne et d'autres pays d'Europe ne pourront pas se passer du nucléaire, qu'on le veuille ou non. Nous l'écrivons sans enthousiasme, mais c'est une évidence. Le nucléaire de fission représente « encore » 55% de notre production d'électricité et il est rigoureusement impossible de le remplacer, sinon par des centrales grosses productrices de CO2. Le MR (M. Bacquelaine, chef de groupe) vient enfin d'oser l'avouer et de demander à P. Magnette de maintenir les 4 centrales restantes. Ce dernier avait proposé, peu avant, de maintenir les centrales nucléaires... deux ans, tout en réalisant une énième étude sur le sujet !

En Allemagne, la Chancelière Angela Merkel et la Ministre de la Recherche, Annette Schavan viennent de plaider comme le patronat allemand pour une relance du programme nucléaire, malgré les efforts colossaux déjà consentis dans l'éolien industriel et la construction en parallèle d'innombrables centrales au charbon, très grandes productrices de CO2. Le nucléaire classique de fission est la source énergétique « de soudure » en attendant la fusion nucléaire (sans déchets et au départ de matières inépuisables) dans 30 ou 50 ans et même plus (projet ITER – Cadarache).

A côté de cela le gisement le plus important de réduction des GES et de loin, le gisement où le gain énergétique est le plus conséquent, est l'isolation des bâtiments et l'amélioration du rendement des systèmes de chauffage domestique. L'efficacité est 10 x plus élevée pour 1 € investi dans l'isolation des bâtiments que pour 1€ investi dans l'éolien industriel. Les énergies renouvelables couvriront quelques % de nos besoins (biomasse, solaire) et il faut espérer que les efforts massifs en R&D aboutiront à des solutions originales encore à développer.

L'éolien est une mauvaise solution, mais il est trop tard et illusoire de vouloir réorienter une politique trop avancée. Le moindre mal est l'éolien off-shore. Nous demandons au Ministre-Président Rudy Demotte de décréter un moratoire sur l'éolien industriel et de réduire rapidement la valeur des certificats verts sur l'éolien industriel « on-shore » pour se concentrer sur un soutien à l'off-shore, seule solution acceptable.

Pour Vent de Raison (<http://ventderaison.com>)

Jean-Pierre Storder – Président jeanpierre.storder@yahoo.fr
Tél. 081 302682

Luc Rivet – Porte-parole luc.rivet@skynet.be; l.rivet@ela-aisbl.org
Tél. 0475 455683 Fax 02 3475824

Secrétariat : Vent de Raison 28 rue des Fougères B- 5100 Jambes